

221 000 votes contestés dans le Wisconsin, une victoire pour Trump à la clé ?

écrit par Jean-Patrick Grumberg | 3 décembre 2020



Les sérieux procès de l'équipe des avocats de Trump commencent. Ils attaquent maintenant 221,323 votes illégaux dans le Wisconsin et demandent l'annulation de la certification des résultats tant que ces votes ne soient pas exclus.

Mardi, le président Donald Trump a déposé une plainte explosive affirmant que les fonctionnaires du Wisconsin ont inclus 221 323 votes illégaux dans le recomptage de l'élection présidentielle et demandant à la Cour suprême du Wisconsin d'ordonner au gouvernement Tony Evers (un Démocrate) d'annuler la certification des résultats de l'élection de l'État jusqu'à ce que tout vote illégal puisse être exclu du comptage.

580 242 votes par procuration ont été exprimés à Madison et Milwaukee. 221 000 ont été jugés non valables Cela représente

38 %. Biden n'a que 20 000 voix d'avance.

Petite mise au point

Les procès soi-disant « perdus » par Trump sont un mythe, un mensonge. Un procès n'est perdu que lorsque tous les recours sont épuisés. Aucun des procès engagés par les équipes de Trump n'ont épuisé leurs possibilités de recours à la date d'aujourd'hui. Les médias le savent, bien entendu, mais ils ne s'embarrassent pas avec la vérité : ils veulent faire croire que le président est désespéré, qu'il attaque à l'aveugle, tous azimuts, parce qu'il perd pied. Alors ils disent qu'il perd ses procès. Ah j'oubliais. Ils disent aussi qu'il n'a aucune preuve de fraude. Il faut dire qu'ils ont été gentils avec lui, pendant 4 ans, il n'y a pas de raison que cela cesse.

Au tour du Wisconsin

La campagne du président Donald Trump a donc intenté un procès dans le Wisconsin ce mardi, au motif que la procédure de vote par correspondance a été abusée et qu'elle a été illégale.

Le procès vise à disqualifier plus de 221 000 bulletins de vote dans les deux comtés les plus Démocrates de l'État.

Le procès a été engagé après que l'État ait terminé son recomptage partiel, et que le gouverneur du Wisconsin, Tony Evers, ait officiellement certifié lundi soir que Joe Biden était le vainqueur de l'État.

La plainte en détail

La campagne Trump affirme que les fonctionnaires de la Commission électorale du Wisconsin et les greffiers municipaux de Milwaukee et Madison « ont délibérément ignoré la loi, et l'ont contournée ». Cela a entraîné des dizaines de milliers de votes « bien en dehors des limites de la loi du

Wisconsin », affirme la campagne.

- Les fonctionnaires électoraux ont accepté des bulletins de vote par procuration venant de personnes qui n'ont pas demandé à voter par procuration, comme la loi de l'État l'exige. Ces bulletins illégaux doivent être « remis en question », dit la campagne.
- La campagne mentionne que les employés électoraux ont violé la loi électorale qui exige que les bulletins de vote soient retournés aux électeurs pour être corrigés et soumis à nouveau s'ils sont mal remplis, s'il manque des informations ou s'ils sont endommagés. Au lieu de ça, les employés municipaux ont modifié eux-mêmes, donc illégalement, les documents.
- Les électeurs ont été autorisés à contourner la loi qui demande qu'un électeur présente une pièce d'identité, en se revendiquant d'un statut particulier réservé aux handicapés : « indéfiniment confinées ». En mars dernier, les responsables électoraux Démocrates avaient dit aux électeurs qu'ils pouvaient réclamer ce statut en raison de la pandémie de coronavirus, ce qui a été invalidé par la Cour suprême du Wisconsin.

Par ce stratagème illégal, le nombre de personnes se disant « confinées indéfiniment » (et ce n'est pas provisoire) a augmenté comme par hasard dans deux comtés clés très Démocrates : 600 % dans le comté de Dane et 500 % dans le comté de Milwaukee. Pas dans le reste de l'État.

Récapitulons : il y a quatre violations de la loi électorale

1. Des employés ont modifié illégalement les bulletins de vote pour ajouter des informations manquantes. Il s'agit d'une violation de la loi, même si la gauche et les médias affirment que cela se produit depuis plusieurs élections. Ce n'est pas parce qu'ils s'en sont tirés

avant que c'est légal.

2. Les demandes de votes par procuration ont été distribuées sans qu'une demande écrite soit formulée. Les Démocrates, les médias, affirment que l'enveloppe qui accompagne le bulletin de vote est une demande. En réalité, cela viole la loi de l'État, qui est bien précise.
3. Les exigences en matière de pièces d'identité des électeurs ont été contournées en disant aux gens de dire qu'ils étaient « indéfiniment confinés », c'est-à-dire handicapés, parce que les « indéfiniment confinés » n'ont pas à fournir une pièce d'identité.
4. Madison a organisé des votes dans des parcs, ce qui constitue une violation de l'obligation de se rendre uniquement dans les bureaux de vote approuvés par la réglementation électorale pour garantir le contrôle et la légalité des votes.

La difficulté est qu'un tribunal peut décider que puisque le délit a été commis par des agents électoraux et non par des électeurs, les votes ne doivent pas être invalidés. Si c'est le cas, les avocats s'adresseront à la Cour suprême des Etats-Unis. Là, il s'agit de la Cour suprême de l'Etat. Les recours ne sont pas épuisés.

Le procès fait suite aux mêmes revendications que celles utilisées par la campagne pour justifier le recomptage. En cas de succès, toute personne ayant voté par correspondance dans les comtés de Dane ou de Milwaukee risque de perdre son vote lors de cette élection.

L'avocat de la ville de Madison, qui a validé l'événement *Democracy in the Park* de deux semaines, où les bulletins de vote étaient acceptés, est convaincu que les avocats de Trump ont tort et vont perdre.

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © Jean-Patrick Grumberg pour Dreuz.info.

<https://www.dreuz.info/2020/12/02/221-000-votes-contestes-dans-le-wisconsin-une-victoire-pour-trump-a-la-cle/>